

COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES ?

Cliquez sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
Puis sur « accéder à la démarche en ligne ».

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)
Ministère chargé de l'intérieur

Cette démarche permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans. Il est impératif de vous inscrire sur votre commune de résidence. Dans le cas contraire, vous pourriez être radié sans préavis. L'inscription sur les listes électorales est une démarche **gratuite**. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1^{er} mai 2024.

- **ÉTAPE 1 :**

Se connecter via **France Connect**

ou se connecter via **son compte Service Public** (Ce service en ligne **n'est pas lié** à votre compte service-public.fr)

- Saisir son adresse mail
- Saisir son mot de passe
- Saisir le Code de sécurité (appelé aussi le captcha)
- puis cliquer sur Se connecter*

- **ÉTAPE 2 :**

Munissez-vous des documents à transmettre suivants :

- Un justificatif de votre identité (carte nationale d'identité)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées)

Dans le cas où vous êtes citoyen d'un autre pays de l'UE :

- Une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale

!/! Toutes les informations demandées sur l'inscription sont **OBLIGATOIRES** pour traiter votre demande. Si une donnée renseignée est erronée, incomplète ou manquante, votre inscription sur les listes électorales ne sera pas validée.

- **ÉTAPE 3 :**

Remplissez le formulaire en ligne.